académie Strasbourg
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ACADEMIE DE STRASBOURG
RECTORAT
DPE4
ENSEIGNEMENT PRIVE
6, rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG Cedex 9
privé/CA/15_mouv1erdegré

PARTICIPATION AU MOUVEMENT DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT DU PREMIER DEGRE

Année scolaire 2015-2016

La date limite de dépôt des fiches de candidature est fixée au **17 avril 2015**

INFORMATIONS UTILES
POUR REMPLIR VOTRE FICHE
DE CANDIDATURE

1) Le nombre de vœux n'est pas limité. Remplir une fiche par emploi sollicité. Consulter la liste des emplois qui est affichée au rectorat, dans tous les établissements privés liés à l'Etat par contrat et sur le site internet de l'académie. Pour le numéro de voeu, indiquez : 1 (prioritaire), ou 2 ou 3, … .

2) Uniquement réservé aux maîtres exerçant dans un établissement privé et dont l'emploi sera réduit ou supprimé à la suite de la résiliation totale ou partielle du contrat d'association.

Sont assimilés aux maîtres dont le service est réduit ou supprimé :

- les maîtres qui devaient bénéficier d'une priorité d'accès aux services vacants, au titre de l'année 2013/2014, mais dont la situation n'a pu être réglée que par l'attribution d'un service à temps non complet ou d'heures sur un service protégé ;
- les chefs d'établissement, les chefs d'établissement adjoints ou les chargés de formation des maîtres qui souhaitent reprendre un service d'enseignement ;
- les maîtres à temps partiel autorisé ou à temps non complet souhaitant reprendre une activité à temps complet.

Joindre, obligatoirement, une note justificative visée par le chef d'établissement.

3) Vous devez déjà exercer en tant que maître contractuel ou agréé dans un établissement d'enseignement privé sous contrat.

Sont assimilés aux maîtres candidats à une mutation :

- Les maîtres autorisés définitivement, pour un motif médical, à exercer dans une autre échelle de rémunération ou dans une autre discipline en application des dispositions de l'article R 914.81 du code de l'éducation.
- Les maîtres titulaires d'un contrat ou d'un agrément auquel il a été mis fin sur leur demande, pour un motif légitime, et qui souhaitent reprendre une activité d'enseignement.

4) Les lauréats des concours de la session 2014 ainsi que les maîtres délégués en CDI qui ont obtenu un contrat provisoire le 1er septembre 2012 (ou prolongation de contrat au 01/09/2012) doivent obligatoirement participer au mouvement. **Pour les lauréats concours, cochez la case « autres académies » si vous avez fait acte de candidature en dehors de l'académie de Strasbourg.**

5) Si vous privilégiez l'obtention d'un contrat à temps complet dans un autre département à un contrat à temps non complet dans l'académie de Strasbourg, joindre une lettre explicitant votre choix. Une copie de votre demande sera alors transmise au Recteur ou au Directeur académique des services de l'Education nationale de cet autre département.

6) Il s'agit de l'ancienneté des services d'enseignement, de direction ou de formation, accomplis dans l'enseignement public, dans un établissement privé sous contrat (y compris agricole) en qualité de professeur titulaire, de professeur contractuel ou de maître auxiliaire de l'enseignement public, de maître contractuel ou agréé, de maître délégué, dans l'enseignement privé. Ces services sont décomptés de date à date, exception faite pour les maîtres qui ont assuré un service inférieur au demi-service ; dans ce cas, le service doit être décompté de date à date au prorata des heures d'enseignement. Sont exclus de cette ancienneté, le congé parental (sauf dispositions introduites par le décret n°2012-1061 du 18/09/2012), les disponibilités et le service national.

Les colonnes « années », « mois », et « jours » sont à remplir par le postulant.

Les enseignants qui exercent hors de l'académie de STRASBOURG doivent joindre :

a) leur arrêté de nomination, leur contrat, ou leur agrément,
b) la décision de congé,
c) leur titre ou diplôme le plus élevé,
d) une copie de leur dernier rapport d'inspection pédagogique.

TRANSMISSION

Vous devez transmettre les fiches, **une par emploi sollicité** au Rectorat – DPE4 / Enseignement Privé, 6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9.
Parallèlement, vous devez impérativement prendre contact par courrier ou par mail avec le chef d'établissement concerné (joindre un curriculum vitae et une lettre de motivation).

Les postulants qui souhaitent exercer dans le réseau catholique pourront prendre contact avec :
La Direction diocésaine de l'enseignement catholique
15, rue des écrivains
67000 Strasbourg
pour retirer un dossier spécifique.

NB : L'attention des postulants est attirée sur le fait que la rubrique « ANCIENNETE DES SERVICES » doit être remplie avec exactitude. Les personnes placées à égalité, au sein d'une même priorité – au titre de l'ancienneté – devront justifier des services accomplis, avant toute proposition d'emploi.

LISTE DES ETABLISSEMENTS PRIVES
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (C.A.) ET SOUS CONTRAT SIMPLE (C.S.).

BAS-RHIN

ECOLES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	
Ecole des Missions Africaines 1, rue des Missions Africaines	67500 HAGUENAU
Ecole de l'Institution Sainte-Philomène 19, Bd Hanauer	67504 HAGUENAU
Ecole du Collège Saint Joseph 1, rue du Chanoine E. Mertian	67150 MATZENHEIM
Ecole du Pôle Educatif Protestant Lucie Berger et Jean Sturm 1, rue des Greniers	67000 STRASBOURG
Ecole du Collège Episcopal Saint Etienne 9, rue des Couples	67000 STRASBOURG
Ecole Joie de Vivre 3, rue Monseigneur Hoch	67200 STRASBOURG Cedex
Ecole de l'Institution Sainte Clotilde 19, rue de Verdun	67083 STRASBOURG Cedex
Ecole de l'Institution La Providence 3, rue du Sanglier	67000 STRASBOURG
Ecole de l'Institution Notre Dame 6, rue des Bonnes Gens	67082 STRASBOURG Cedex
Ecole de l'Institution Notre Dame de Sion 2, rue Erckmann Chatrian	67083 STRASBOURG Cedex
Ecole Sainte Anne 128, route du Polygone	67100 STRASBOURG
Ecole du Séminaire de Jeunes 60, Grand'rue	67083 WALBOURG
Ecole Bilingue ABCM Zweisprachigkeit 3, rue des Missions Africaines	67500 HAGUENAU
Ecole Bilingue ABCM Zweisprachigkeit 79, rue d'Ohlungen	67590 SCHWEIGHOUSE S/MODER
Ecole ABCM Zweisprachigkeit 18, rue des Murs	67000 SAVERNE
Ecole de l'Institution Doctrine Chrétienne 14, rue Brûlée	67000 STRASBOURG
ABCM 3, rue Sainte-Elisabeth	67000 STRASBOURG
Cours Tachbar 3 rue Goethe	67000 STRASBOURG
GAN CHALOM 1A rue René Hirschler	67000 STRASBOURG
ECOLES PRIMAIRES SOUS CONTRAT SIMPLE	
Ecole AQUIBA 4, rue Baldung Grien	67000 STRASBOURG
Ecole Michaël – Pédagogie Rudolf STEINER 2c, rue du Schnokeloch	67200 STRASBOURG
Ecole Yehouda Halevi 1a, rue René Hirschler	67000 STRASBOURG
Ecole BETH – HANNA 59, Faubourg de Pierre	67000 STRASBOURG
UNITES DE L'A.S.H. PLACEES SOUS CONTRAT SIMPLE	
Institution Mertian Centre Educatif et scolaire Hameau de Ehl	67230 BENFELD
IME Louise Scheppler 22, route d'Oberhoffen – BP 41	67242 BISCHWILLER
IMPRO du Ried (Sainte Elisabeth) 1, rue principale	67230 DIEBOLSHEIM
IME Eau Vive 10, quai de l'Eichel	67430 DIEMERINGEN
ITEP Pierre BLANCK 71, rue du Couvent	67600 EBERMUNSTER
IME Cottolengo 10, rue de l'Eglise	67680 EPFIG
IMP Les Glycines 19, rue du Mal Joffre	67500 HAGUENAU
ITEP Le Willerhof 66, rue d'Ebermunster	67600 HILSENHEIM
ITEP Les Mouettes du Rhin 170, route du Rhin	67000 STRASBOURG
IME Léonard de Vinci Rue des Ecoles	67340 INGWILLER
IRP Les Tilleuls 48, rue Principale BP 1	67310 SCHARRACHBERGHEIM
ITEP Saint Charles 47, rue les Malteries BP 162	67304 SCHILTIGHEIM Cedex
Maison d'Enfants Saint-Joseph 3, route de la Fédération	67100 STRASBOURG
IMP La Montagne Verte 15, rue Henri Sellier	67200 STRASBOURG
IMP Le Roethig 12, rue de Scharrach	67200 STRASBOURG
IME DASCA 80 avenue du Neuhof	67100 STRASBOURG
IME AAPEI-SISES 21, rue de la Glacière	67300 SCHILTIGHEIM
IMPRO A.A.P.E.I.-SIFAS 20, rue des veaux	67800 BISCHHEIM

HAUT-RHIN

ECOLES PRIMAIRES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	
Ecole du Collège des Missions 2, rue Nathan Katz	68730 BLOTZHEIM
Ecole de l'Institution de l'Assomption 21, avenue Koch	68000 COLMAR
Ecole de l'Institution Saint Jean 45 et 47, rue Saint Josse	68025 COLMAR Cedex
Ecole Primaire ABCM Zweisprachigkeit Ecole Jean Petit 3, rue Florimont	68040 INGERSHEIM
Ecole de l'Institut Champagnat 1, rue Saint Marcellin Champagnat	68500 ISSENHEIM
Ecole de l'Institut Don Bosco 1, rue Don Bosco BP 22	68440 LANDSER
Ecole Primaire ABCM Zweisprachigkeit 15, rue du Mürbach	68100 MULHOUSE
Ecole du Collège Jean XXIII 190, rue Aristide Briand	68093 MULHOUSE Cedex
Ecole Primaire Jeanne d'Arc 15, rue Chanoine Brun	68100 MULHOUSE
Ecole de l'Institution Sainte Marie 15, rue de Lutzelbach	68150 RIBEAUVILLE
Ecole de l'Institution Saint Ursule 258, route de Bâle	68400 RIEDISHEIM
Ecole de l'Institut Saint Joseph 11, rue Poincaré	68250 ROUFFACH
Ecole Privée Sainte Geneviève 3, rue J.Paul Kuhn	68160 SAINTE MARIE AUX MINES
Ecole du Collège Episcopal 5, rue du Séminaire	68720 ZILLISHEIM
UNITES DE L'A.S.H. PLACEES SOUS CONTRAT SIMPLE	
IME Saint André 43, route d'Aspach BP 40 179	68702 CERNAY Cedex
IMPRO ARSEA 4, rue des Artisans	68000 COLMAR
IMP Les Catherinettes 27, rue Golbéry	68000 COLMAR
IME Association Adèle de Glaubitz Institut Saint Joseph 1, chemin de Saint Croix	68000 COLMAR
IME Saint Joseph Fédération Saint Sauveur 16, rue de la Commanderie	68500 GUEBWILLER
IDS Le Phare 16, rue de Kingersheim	68312 ILLZACH
IMPRO Marguerite Sinclair 6, rue de l'Etoile	68460 LUTTERBACH
IMP Jules Verne ARSEA 24, rue Jules Verne BP 2234	68068 MULHOUSE
IME Champs de la Croix Association Les Champs de la Croix Les Allagouttes	68370 ORBEY
IMP Les Ecureuils 90, rue Ferrette	68640 RIESPACH
IMP Les Tournesols Rue de la République BP 47	68160 SAINTE MARIE AUX MINES